

Nord vaudois-Broye

«J'ai envie de montrer aux Payernois d'où vient leur vin»

Viticulture
Formé dans le Vully, le Broyard Gilles Musy est le nouveau patron des caves de Payerne, qui possède 13 hectares en Lavaux. Portrait

Sébastien Galliker

«La personne qui vient ici en balade sera conquise directement. Malheureusement, les Payernois ne connaissent que peu la richesse de ce patrimoine car rien n'explique vraiment où ce vin est produit. J'ai envie de le montrer.» Alors que Payerne vient de faire la fête à son vignoble en Lavaux dans le cadre de la Route du Moût, Gilles Musy, le nouvel œnologue des Propriétés de la Ville de Payerne, a pris ses quartiers depuis la semaine dernière au château de Montagny, à Aran, en Lavaux, le temps des vendanges. Pour la première récolte de l'ingénieur formé dans le Vully, il s'agit d'être sur place en permanence pour pouvoir suivre les fermentations et apporter les corrections nécessaires aux cépages cultivés sur 13 hectares.

Ces dernières années, Payerne a investi plus de 1,5 million de francs pour moderniser ses installations en Lavaux et cesser de rapatrier le moût à la cave de la reine Berthe pour le vinifier, entraînant des ratages lors des instants cruciaux de la fermentation. Le graphisme des bouteilles et des étiquettes a aussi été revu. Les crus sont répertoriés en trois appellations: Château de Montagny, Château de Berthod et Les Réserves de l'Abbatiale. Enfin, un caveau de promotion (le KVO) a ouvert sur la place de la Concorde. «Tant au ni-



S'il avait remporté le Mondial du chasselas avec son ancien patron au Vully, Gilles Musy se réjouit aussi de travailler les spécialités du domaine viticole de Payerne en Lavaux, comme ici du cabernet sauvignon.

PATRICK MARTIN

veau du vignoble que de l'outil de travail, il y a tout pour bien faire ici», sourit l'ingénieur de 34 ans, qui a grandi et vit à Delley, dans la Broye fribourgeoise.

Malgré ces efforts, la cave communale reste déficitaire ces dernières années. Aux comptes 2018, alors que le chiffre d'affaires est légèrement supérieur au million de francs, la perte a coûté près d'un point d'impôt aux contribuables payernois. «Nous vivons dans un marché compliqué, marqué

par une baisse générale de consommation et notamment du vin suisse, explique la syndique, Christelle Luisier Brodard. Dans ce contexte, nous parvenons à maintenir nos ventes de bouteilles à environ 70 000 cols à l'année, mais le vin vendu en vrac vaut beaucoup moins que par le passé.»

Les vignes font néanmoins partie du patrimoine de Payerne depuis le XVI^e siècle. La cave participe à la vie sociale, notamment auprès des sociétés locales. Gilles

Musy espère développer ce lien dans toute la région: «Ici, à Lavaux, ça me semble compliqué de vendre davantage, car il y a déjà énormément de vigneron. Mais à Payerne, on ne trouve même pas ce produit dans tous les bistros. Pas plus que dans le reste de la Broye, alors qu'il y a de la consommation et que les vignobles les plus proches sont au Vully ou à Cheyres.» Le potentiel est donc bien là.

Pour ce faire, ce jeune papa d'une fille de 17 mois, qui élève

aussi les deux garçons de sa compagne, mise sur son bagage. Il y a trois ans, il s'était déjà intéressé à prendre la succession de Serge Grognuz, caviste payernois retraité, qui l'aide toujours pendant les vendanges. Fabien Bernau étant reparti vinifier à Cully, il n'a pas laissé passer le train, ce printemps.

Gilles Musy, qui n'est pas issu d'une famille vigneronne, s'est passionné pour la vigne à 18 ans. Ayant cessé le collège à Fribourg, il a travaillé une année avec Christian Vessaz, fer de lance de la progression des vins du Vully, avant d'entreprendre un CFC de viticulteur. Il complète son cursus jusqu'en 2010 en devenant ingénieur œnologue à Changins. «Deux jours après la réception de mon diplôme, je commençais à travailler pour Jean-Daniel Chervet», sourit-il.

Mondial du chasselas

Le duo obtiendra des distinctions incroyables pour le petit vignoble intercantonal, décrochant notamment un Grand Prix du vin suisse pour un assemblage blanc en 2013 et remportant le Mondial du chasselas en 2014! «Cette période était géniale. Durant la formation, on apprend plein de théories, mais ce qu'il faut pour progresser, c'est tester. Et avec Jean-Da, on a essayé une foule de choses», glisse l'ancien chef d'équipe de cinq employés.

Il a désormais la tâche de faire progresser la notoriété des crus payernois, avec la complicité de Nicolas Pittet, tâcheron de la commune au Château de Montagny. «Son travail de la vigne est excellent. Les quantités seront proches des quotas et l'équilibre entre sucre et acidité est idéal.» La vendange a débuté par le pinot noir et le gamay. Dès lundi, ce sera au tour du chasselas, avant de terminer par le merlot. Un millésime à déguster dès le printemps prochain.

Avenches sera surveillée par 17 caméras

Sécurité

Le Conseil communal a suivi la Municipalité dans sa vision sécuritaire

«On nous parle d'une installation dissuasive dans le préavis, mais finalement, la discussion tourne bien sur la répression. Et alors qu'on a déjà une caméra installée à la déchetterie, on voit bien qu'elle n'est pas efficace.» Conseillère communale PS, Ingrid Freymond a lutté en vain, jeudi soir, contre le préavis municipal souhaitant installer de la vidéosurveillance à Avenches. «À mon avis, un animateur de rue devrait arriver avant des caméras. Et ce qui manque aux jeunes, c'est un lieu de rencontre», a ajouté son collègue Yan Voltenweider. Quant à David Gallay (Rassemblement), il craignait que ce projet ne fasse que déplacer la délinquance. Mais finalement, l'objet a passé la rampe par 24 oui contre 13 non.

Comme le souhaitait la Municipalité, Avenches sera donc prochainement surveillée par 17 caméras pour un montant de 27 000 francs de mise en place, puis un abonnement annuel de 25 850 francs, sur trois ans. Avec ce réseau, la Commune souhaite remplacer la caméra en fonction à la déchetterie par deux nouvelles et en installer cinq au centre sportif, cinq au Collège de Sous-Ville, deux à la nouvelle école primaire de Sous-Ville et trois aux alentours du château. «L'objectif principal de ces installations dissuasives est d'éviter que des infractions soient commises contre des personnes et des biens et d'apporter des moyens de preuve», précise l'Exécutif dans son préavis.

Des arguments qui ont finalement convaincu le plénum et notamment le groupe PLR. «Parfois, c'est désolant de voir l'état de ces endroits et on se doit de réagir pour protéger notre jeunesse», a lâché Alexandre Grebien. Son collègue Maxime Corthéy a rappelé que la durée du contrat était de trois ans, permettant ensuite de tirer un bilan des opérations.

Durant la soirée, les élus ont validé les trois autres préavis municipaux, dont l'arrêté d'imposition 2020 à 66,5% de chaque franc perçu par le Canton, au lieu de 68%. Un conseiller a proposé une baisse jusqu'à 65%, mais son amendement a été refusé. Un autre amendement a par contre passé la rampe. Le crédit accordé pour la réfection des parkings de Montmézard a ainsi été abaissé de 179 775 francs à 164 143 francs en réduisant la part des divers et imprévus de 15 à 5%. **S.G.**

Une plaque questionne Yverdon sur la place des femmes

Politique
Une vieille plaque en l'honneur du suffrage féminin a été découverte à l'Hôtel de Ville. Elle sera enfin posée

Cela vaut toujours la peine de faire un peu de ménage. Au printemps dernier, rapporte la version officielle de l'affaire, les huissiers du Conseil faisaient de l'ordre dans la loge du concierge, adjacente au secrétariat de l'Hôtel de Ville. C'est sans doute ce qu'on appelle les méandres de l'administration. Ils tombent alors sur une plaque de rue - de place en l'occurrence - inutilisée à ce jour. Son nom? Place du 7 Février, en l'honneur du jour où le suffrage féminin a été introduit au niveau suisse, en 1971.

Hasard toujours, passe alors dans le bureau du secrétariat Natacha Ribeaud Eddahbi, élue socialiste mais surtout membre du collectif de la Grève des femmes du 14 juin dernier. «On préparait la grève sur la place Pestalozzi, évoque-t-elle. Forcément, ça nous a un peu interpellés: qui a fait cette plaque? La Municipalité logiquement, c'est de sa compétence. Mais alors pourquoi n'a-t-elle jamais été posée?» Mystère.

Face au Conseil communal jeudi soir, où une interpellation interpartis sur le sujet a été déposée, le syndic Jean-Daniel Carrard



La plaque a été retrouvée dans le local du concierge, par hasard. La Ville s'est engagée à lui trouver une meilleure place.

«L'endroit où cette plaque sera posée sera assez révélateur»

Natacha Ribeaud Eddahbi Élu(e) socialiste

était un brin emprunté. «On a essayé de refaire l'histoire de cette plaque, de savoir si elle est officielle, en sachant qu'elle y ressemble. Eh bien la réponse est qu'on n'a pas trouvé son origine. Mais si on ne l'a pas posée, c'est qu'on ne savait pas qu'elle existait.»

Un flou que l'élue socialiste qualifie de révélateur. «Maintenant il ne s'agit pas de réparer une injustice, mais de donner une place aux femmes dans les rues, ce qui fait partie des revendications du 14 juin», poursuit-elle.

«Il n'y a pas de raison qu'on n'essaie pas de lui trouver une place», a répondu jeudi soir le syndic, sans s'avancer plus à ce stade. Sur la place Pestalozzi, les

hypothèses vont bon train, allant de la future place d'Armes pour les plus ambitieux au fond de ruelle d'un hameau d'Yverdon pour les plus caustiques.

L'origine de cette plaque, elle, reste encore peu précise. Pour l'ancien syndic Daniel von Siebenthal, elle aurait été produite par l'administration en vue de sa pose derrière la Maison d'Ailleurs, qui est finalement devenue la place des Droits de l'homme à la fin des années 90. «On cherchait vraiment à donner des noms de femmes à des rues, et on y est parvenu dans le quartier des Îles. En revanche je ne me souviens plus des détails et de l'origine du changement», réfléchit l'ancien édile.

Hélène Grand, ancienne élue yverdonnoise et figure de la lutte pour l'égalité, qui aurait été associée à l'affaire, dit ne pas se souvenir non plus de l'opération, tout en affirmant qu'elle en aurait été «parfaitement capable».

Quant à l'ancien syndic Rémy Jaquier, qui avait parlé de l'idée de cette plaque à «24 heures» en 2007, il évoquait alors une volonté de l'installer dans ce qui est devenu la place de la Tannerie.

«L'endroit où cette plaque sera posée sera assez révélateur, reprend Natacha Ribeaud Eddahbi. On ne demande pas de débattre la place Pestalozzi. Mais on espère que ce symbole ne sera pas relégué au second rang.» **Erwan Le Bec**

Payerne

Le GYB pourra voir plus grand

Échange de bons procédés entre Payerne, Vaud et Fribourg pour faire face à l'augmentation des effectifs du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB). Jeudi, le Conseil a validé quasi sans discuter la cession d'un terrain de 1000 m² pour l'extension de l'école. En retour, les cantons financeront des aménagements en rapport avec cet agrandissement. **F.R.A.**

PUBLICITÉ

Info Du 11 au 25 octobre 2019

Ligne ferroviaire Le Pont - Le Brassus - Vallorbe: interruption totale

En raison de travaux, le trafic ferroviaire est totalement interrompu et remplacé par des bus entre Le Brassus et Vallorbe entre le vendredi 11 octobre en début de soirée et le vendredi 25 octobre.

- Du vendredi 11.10 dès 20 h 39 au lundi 14.10 à 17 h, les bus circulent entre Vallorbe et Le Pont, ainsi qu'entre Le Pont et le Brassus. La circulation routière et des bus est interrompue à la hauteur du passage à niveau du Pont, les voyageurs transbordent à pied. Au départ du Brassus, l'horaire est anticipé de 16 minutes et au départ de Vallorbe, l'horaire est anticipé de 5 minutes.
- Du lundi 14.10 dès 17 h au 25.10, les bus circulent de bout en bout entre Le Brassus et Vallorbe. Au départ du Brassus, l'horaire est anticipé de 12 minutes et au départ de Vallorbe, l'horaire est anticipé de 5 minutes.

Important: Les correspondances s'effectuent à Vallorbe dans le sens Le Brassus - Lausanne et au Day dans le sens Lausanne - Le Brassus. Les vélos ne sont pas acceptés dans les bus de remplacement.

Le détail des parcours et des horaires est disponible sur notre site www.travys.ch et affiché dans les gares et haltes de la ligne.

Pour les riverains, des nuisances sonores sont à prévoir de jour et de nuit du 10.10 au 18.10 et du 18.10 au 25.10 de jour uniquement. Nous nous efforçons de prendre les mesures nécessaires afin de les limiter au maximum.

Nous vous prions de nous excuser pour les désagréments.

laissez-vous transporter